

Séance du mercredi 09 novembre 2016

~~~~~

L'an deux mille seize, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 28 octobre 2016.

*Présents* : Mme Agnès POTTIER, M. Alain POTTIER, M. Bernard VICENTY, Mme Sylvie BOULETREAU, M. Patrick ROUDIER, Mme Geneviève THOUARD, M. Fabrice BARUSSEAU, M. Jean-Marie BEGEY et M. Miguel TAUNAY.

*Absents* : Néant

M. Miguel TAUNAY a été nommé secrétaire de la séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 octobre 2016**
- **Travaux en commun**
- **Matériel**
- **Fixation du ratio d'avancement de grade (suite avis du comité technique)**
- **Contrat d'assurance du matériel**
- **Contrat de prévoyance Maintien de salaire**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 octobre 2016**

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Travaux en commun**

\* *Pose des illuminations de fin d'année* :

- Commencer par la commune de Villars les Bois pour que les décors soient installés le 26 novembre.
- Puis Migron et Le Seure

Chaque commune doit préalablement avoir vérifié si les décors fonctionnent avant de les fixer.

\* *Chantier de maçonnerie Chez Lunaud (Villars les Bois)* :

- fondation d'un mur (terrassement, coulage du béton) – Il faut un agent supplémentaire et le tractopelle pour une journée.

### **3- Matériel**

*- entretien*

- le camion goudronneur a été réparé par les Ets THOUARD (pose d'une nouvelle tôle et réparation de l'échappement). Il a été nettoyé et rangé.
- Le broyage des accotements, talus et fossés étant terminé les broyeurs doivent être nettoyés, réparés (si besoin) et stocké à l'abri.
- Tondeurs Kubota : après la dernière tonte, apporter le matériel à Jean-Paul MICHAUD à tour de rôle avec une liste des travaux à faire.
- le godet de curage du tracto-pelle a été déposé aux Est THOUARD pour réparation.

#### **4- Gestion du personnel**

Monsieur le Président **rappelle à l'assemblée** :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 04 octobre 2016,

Monsieur le Président propose de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure pour l'année 2017 et années suivantes.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**, de retenir le taux de promotion à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des catégories A, B et C, pour l'année 2017 et années suivantes.

#### **5- Contrat d'assurance du matériel**

La proposition de la compagnie d'assurance GROUPAMA s'établit à 3 902 € pour des garanties supérieures à celles proposées par notre contrat actuel auprès de la SMACL.

Considérant que la SMACL n'a pas fait de contre-proposition,

Monsieur le Président propose de souscrire au contrat présenté par GROUPAMA au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire un contrat d'assurance auprès de GROUPAMA. ; autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

#### **6- Contrat de prévoyance Maintien de salaire**

Monsieur le Président, rappelle au Comité Syndical que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et établissements ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque prévoyance.

Le Centre de Gestion de la fonction publique de la Charente-Maritime et Sofaxis/La Mutuelle Générale propose une convention de participation.

Monsieur le Président propose de saisir le comité technique pour recevoir son avis sur l'adhésion du SIVOM à cette convention.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de saisir le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente-Maritime pour proposer l'adhésion du SIVOM au contrat de prévoyance « Maintien de salaire ».

La délibération entérinant l'adhésion ne sera prise qu'à l'issue de cette avis.

#### **7- Questions diverses**

*- Rencontre avec les agents techniques*

Monsieur le Président fait un bref compte-rendu de cette rencontre qui a eu lieu à la mairie de Migron le 12 octobre concernant une mise au point de l'utilisation du matériel. Il y a eu de bons échanges. Agnès POTTIER se félicite de cette rencontre qui a été bien menée par le Président et propose que ce type de rencontre soit renouvelé au moins une fois par an. Avis favorable de l'assemblée.

*- Planning 2017 des agents techniques*

La proposition des plannings de travail est distribuée. Elle est à soumettre aux agents qui doivent faire valoir leur observations afin d'éditer le planning définitif pour la fin de l'année.

*- Entretiens d'évaluation*

Madame Agnès POTTIER demande que les entretiens annuels d'évaluation soient programmés pour les agents techniques. La date est fixée au mercredi 23 novembre à 18h00. Une convocation sera adressée aux agents. Messieurs Jean-Marie BEGEY, Alain POTTIER et Patrick ROUDIER seront chargés de les recevoir.

*- démission du Président*

Monsieur Patrick ROUDIER annonce qu'il a l'intention de démissionner de son poste de président et de membre du SIVOM pour des raisons personnelles. Il adressera un courrier à Madame la Sous-Préfète de Saintes pour officialiser sa décision.

Les membres du comité syndical regrettent ce choix mais prennent acte.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 07 décembre 2016 à 19h00 à la mairie de Villars les Bois.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents*